

Fonctions et missions du conseiller pédagogique de circonscription.

Les missions sont définies dans la note de service n°96-107 du 18/04/1996

Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur et dans le cadre des programmes et priorités nationales académiques et départementales.

Principes généraux

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré comme garant de la polyvalence du métier, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.

Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'Education nationale, ce qui nécessite non seulement une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun dans leur spécificité mais aussi la préparation, voire la mise en oeuvre d'actions conjointes. Cette équipe élabore et met en oeuvre un projet de circonscription en lien avec les projets des réseaux écoles/collège.

Il a pour fonction première l'assistance et le suivi des enseignants débutants, titulaires ou non, notamment au cours de leur première année d'affectation.

Le rôle du conseiller pédagogique dans la circonscription

Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.

Il participe activement à la conception et à l'animation des actions de formation (stages, animations pédagogiques, Magistère).

Il peut seconder l'inspecteur de l'Education nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs et le représenter à sa demande.

Le rôle du conseiller pédagogique dans les écoles

Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école et de réseaux.

Il soutient la mise en oeuvre d'activités nouvelles et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités.

Il joue un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs (qualification, agrément).

Il assiste les équipes pédagogiques dans l'analyse des besoins des élèves en particulier à partir d'indicateurs précis (évaluations)

Le rôle du conseiller pédagogique auprès des maîtres

Tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire :

- Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, il apporte son appui aux directeurs et équipes pédagogiques ;
- Il répond à toute demande d'aide et de conseil ;
- Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le CAPPEI ou CAFIPEMF ;
- Il accompagne et soutient les actions innovantes ;
- Il favorise les usages pédagogiques du numérique.

Le rôle du conseiller pédagogique dans le département

En accord avec l'inspecteur de l'Education nationale auquel il est rattaché, il peut être amené à accomplir des missions départementales (cf. supra) :

- Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;
- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- Apporter sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examen et de concours, réflexion départementale...) ;
- Participer aux actions inter degrés avec les collèges de la circonscription.

Compétences requises

- Avoir une idée précise des exigences éthiques des missions de cette fonction. Etre capable de loyauté ;
- Etre capable de travailler en équipe ;
- Posséder une excellente maîtrise didactique et pédagogique des différents domaines enseignés à l'école primaire ;
- Maîtriser l'outil informatique et connaître les usages du numérique ;
- Avoir de bonnes capacités de communication.

Mars 2020